**Direction départementale**

**des territoires,**

**des Vosges**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| CADRE DE REPONSE TECHNIQUE  **Cartographie des dessertes forestières pour la défense des forêts contre l’incendie (DFCI) sur le territoire du département des Vosges** |
| **Numéro de consultation : DDT-2024-075** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités, afin de répondre au cahier des charges. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes sauf si cela est expressément autorisé.

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 30 pages. La page de garde, la page « Consignes », le sommaire, les parties « clauses environnementales » et « représentation du titulaire » ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte. Une annexe est possible pour détailler la liste des données à utiliser.

L’offre du candidat portera sur la tranche ferme et les deux tranches optionnelles prévues au présent marché. La réponse du candidat à ces tranches est **obligatoire**.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

**I. Résumé en une page de la proposition (partie non notée)**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé en une page, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

**II.  Compréhension des objectifs et des enjeux du marché (sous-critère 1.1 : pondération = 5 %)**

Le candidat présentera dans cette partie sa compréhension des objectifs et des enjeux du marché.

## III. Mise en œuvre de la méthodologie retenue pour l'exécution du marché (sous-critère 1.2 : pondération = 30 %)

Le candidat présentera dans cette partie un plan d’action précisant, pour chaque volet de l’étude, les modalités de la mise en œuvre de la méthode présentée dans le CCTP : le candidat montrera ainsi comment il compte procéder de manière concrète pour répondre à la commande et aux objectifs dans le respect de la méthodologie présentée dans le cahier des charges.

Ce plan d’action indiquera également les objectifs et les résultats attendus de chaque volet, les conditions de réussite et les structures partenaires.

Le candidat fournira en annexe la liste des données à utiliser, ainsi que les organismes auprès de qui les récupérer. Cette liste s’appuiera sur celle fournie à l’article 5 du CCTP, enrichie par d’autres sources de données qui sembleront nécessaires ou intéressantes dans l’établissement des différentes couches d’information.

**IV. Délais et cohérence du planning de réalisation proposé (sous-critère 1.3 : pondération = 10 %)**

L'offre devra intégrer un planning de réalisation (frise conseillée) adapté aux méthodes proposées et prenant en compte l’ensemble des éléments décrits dans le CCTP. Ce planning devra intégrer les délais prévus entre les COPIL et ceux prévus pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction nécessaire pour les documents de valorisation (voir article 6.3 du CCTP). Le planning intégrera également les COTECH, la réalisation des travaux sur le terrain ainsi que toutes les étapes de travail intermédiaires à conduire (comme la collecte de données auprès de tel ou tel organisme par exemple).

*L’offre technique du candidat peut comporter des délais d’exécution plus court pour la tranche ferme et les deux tranches optionnelles. Ils seront notés en fonction de leurs cohérences avec la méthodologie retenue et les moyens mis en œuvre pour réaliser les prestations.*

*Dans ce cas, le candidat devra également indiquer dans l’acte d’engagement les délais sur lesquels il s’engage pour la réalisation des prestations de chaque tranche.*

**V. Identification des risques et des difficultés dans l'exécution du marché et solution(s) associée(s) : un risque ou une difficulté identifié sans solution(s) associée(s) ne sera pas valorisé (sous-critère 1.4 : pondération = 10 %)**

Le candidat présentera dans cette partie les risques et les difficultés qu’il identifie pour la bonne exécution du marché et les solutions associées. L’attention du candidat est appelée sur le fait qu’un risque ou une difficulté identifié sans solution(s) associée(s) ne sera pas valorisé dans l’analyse de l’offre.

Par exemple, l’absence d’une donnée à collecter dans notre département est à considérer comme une difficulté. De même, la collecte impossible d’une donnée en raison de l’incapacité de l’organisme concerné à la fournir dans le délai est à considérer comme une difficulté.

Il devra suivre l’organisation suivante et la dupliquer autant que de besoin :

A – Risque ou difficulté 1 : ……………………

B – Risque ou difficulté 2 : ……………………

**VI. Profils des intervenants retenus pour l’exécution des prestations du marché et organisation entre les différents intervenants (sous-critère 1.5 : pondération = 15 %)**

Seront détaillées dans cette partie :

* La composition de l’équipe proposée et les curriculums vitae des personnes ;
* L’organisation des prestations entre les différents membres de l’équipe.

Le candidat inclura un tableau du nombre de jours de travail prévus pour chaque étape de l’étude ainsi que sur son pilotage, en distinguant les différents profils des intervenants retenus. Le nombre de jours pour la réalisation de prestations sur le terrain sera également précisé.

**VII. Clause environnementale (partie non notée)**

Le marché comprend une clause environnementale comme condition d’exécution.

L’exécution des prestations objet du marché impliquera des déplacements. Aussi, afin de limiter l’émission de gaz à effet de serre, et en application de l’article L.2112-2 du Code de la commande publique, le titulaire devra démontrer par tout moyen l’existence d’une politique d’optimisation des déplacements et de gestion écoresponsable de la flotte de véhicules utilisés le cas échéant afin d’identifier les véhicules vieillissants et étudier leur remplacement pour bénéficier des motorisations les moins polluantes. Il indiquera les mesures envisagées afin que la réalisation des prestations sur le terrain se déroulent dans des conditions qui permettent de garantir le respect de l’environnement.

Par ailleurs, l’exécution des prestations objets du marché nécessitera la préparation de nombreux documents. En cas d’utilisation du support papier, le titulaire devra démontrer par tout moyen l’utilisation de papier recyclé ou de papier issu de forêts gérées durablement, au moyen par exemple des labels FSC ou PEFC.

Le candidat indique dans cette partie les différentes actions mises en place afin de répondre à ces exigences.

L’acheteur sera en droit de demander, en cours d’exécution du marché, les justificatifs correspondants au titulaire.

**VIII. Représentation du titulaire (partie non notée)**

Conformément aux dispositions de l’article « représentation du titulaire » du Cahier des Clauses Administratives Particulières, *« le titulaire désigne une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter auprès de l'acheteur, pour les besoins de l'exécution de l’accord-cadre. Cet ou ces interlocuteur(s) sont désignés dans le cadre de réponse technique du titulaire. Le titulaire est tenu d'informer, sans délai, l'acheteur de toute modification d'interlocuteur désigné ».*

*Le candidat désigne dans le cadre ci-dessous son ou ses représentants pour les besoins de l’exécution de l’accord-cadre à compter de sa notification, en veillant à indiquer la ou les adresses courriels tant pour le suivi administratif que pour l’exécution des prestations.*

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Adresses de messagerie électronique** |
| Suivi administratif à compter de la notification |  |
| Suivi technique à compter de la notification |  |

Ces adresses mail devront être valables pendant toute la durée de l’accord-cadre.

La société s’engage en cas de modification de celles-ci à avertir les représentants de l’acheteur dans les plus brefs délais, ainsi que le bureau de la commande publique et des achats ([bcpa.sdlp.safsl.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:bcpa.sdlp.safsl.sg@agriculture.gouv.fr))

1. A dupliquer si candidature en groupement. [↑](#footnote-ref-1)